



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 98998

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions dans lesquelles sont indemnisées les victimes du chikungunya. En effet, il apparaît que celles-ci sont indemnisées différemment selon qu'elles résident en métropole ou qu'elles résident dans les zones infectées (île de la Réunion). C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir tenir compte du fait que celles-ci ont pu contracter la maladie lorsqu'elles étaient en vacances et que, par conséquent, il est nécessaire de leur appliquer une prise en charge uniforme.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98998

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6971

Question retirée le : 11 juillet 2006 (Retrait pour cause de question identique)